

BAEPI
Bureau n° 4206S
Affaire suivie par :
Mehdi ZEMMOURI
Tél : 03 20 62 31 66
Mél : mehdi.zemmouri@ac-lille.fr
dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 04 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissement du second degré de
l'enseignement public et privé sous
contrat

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) 2023-2024 – Inscriptions

Référence : Circulaire académique « CNRD 2023-2024 » du 30 novembre 2023

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les principales modalités d'organisation de la session 2023-2024 de ce concours dont le thème s'intitule « **Résister à la Déportation en France et en Europe** ».

Vous vous référerez à la page EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>, ainsi qu'à la circulaire académique du 30 novembre 2023 qui détaillent le calendrier et les différentes phases d'organisation de ce dispositif.

- **Inscriptions à la session 2024 du concours**

Afin de présenter les élèves de votre établissement à ce concours, je vous invite à compléter et à me retourner la fiche d'inscription que vous trouverez en pièce jointe pour le **jeudi 01 février 2024 au plus tard** par courrier électronique à l'adresse suivante : dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr, ou par voie postale :

DSDEN du Nord
DEVE – BAEPI
Opérations éducatives
144 rue de Bavay
BP 669
59033 Lille Cedex

Pour toute demande d'information complémentaire ou problématique rencontrée lors du processus d'inscription, je vous invite à vous rapprocher de mes services.

Point de contact : M. ZEMMOURI Mehdi au 03.20.62.31.66 ou dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr / mehdi.zemmouri@ac-lille.fr

- **Rappels relatifs à la réalisation des devoirs individuels (première et troisième catégories) et collectifs (deuxième et quatrième catégories).**

- *Devoirs individuels*

L'épreuve écrite individuelle se déroulera dans les établissements le **vendredi 22 mars 2024**.

- *Travaux collectifs*

Les élèves ne peuvent concourir que dans les catégories de participation correspondant à leur niveau d'études. Le jury ne retiendra que les productions réalisées par deux élèves au minimum.

- **Modalités de restitution des copies individuelles et travaux collectifs**

Les copies individuelles et les travaux collectifs seront adressés par l'établissement scolaire **au plus tard le lundi 25 mars 2024**, dans le respect des consignes qui seront transmises en temps utile aux établissements ayant inscrit des candidats.

Pour être pris en considération, les travaux collectifs doivent être réalisés **dans les limites du thème national** et **ne comporter aucun signe distinctif** permettant d'en identifier les auteurs au cours des corrections.

ATTENTION : la transmission des travaux audio-visuels ne s'effectue **qu'avec des clés USB**, à l'exclusion de tout autre support (CD OU DVD).

- **Jury départemental de l'édition 2023-2024**

L'ensemble des travaux (individuels et collectifs) sera examiné le **vendredi 19 avril 2024** par le collège des correcteurs départementaux du Nord, composé en équité de personnels de l'éducation nationale et de membres d'associations patriotiques du Nord. Le président du collège des correcteurs est M. Stéphane HENRY, IA-IPR histoire-géographie, référent académique « mémoire et citoyenneté ».

D'avance, je vous remercie pour votre implication dans la réussite de ce concours.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord



Olivier COTTET